



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE JANVIER 2024
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 15 À 20 :00
HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté,

Sont présents:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Mario Duchesne, Martin Pelletier et Patrick Bouchard.

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, greffière et trésorière madame Rita Ouellet.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 20 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ouverture de la séance;

Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Exempter la lecture des procès-verbaux;

Adoption des procès-verbaux;

Finance :

- Adoption du règlement # 01-2024 taux de taxes et tarifications;
- Approbation des comptes du mois;
- Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;
- Autorisation emprunt temporaire;

Infos et suivis des représentants de comités :

- CDE :
 - Remboursement prêt COVID;
- RISISN - service incendie;
- OH le Jeannois;
- Loisirs, culture;

Dossiers en cours;

Nouveaux dossiers;

Demandes d'appui ;

- Club Quad Maria-Chapdelaine;

Demandes de contributions financières :

- Carnaval de Milot;

Correspondance et demandes diverses;

Points divers :

a) Canal derrière chez Patrick;

Période de questions des contribuables;

Clôture de la séance.

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

01-012024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL
PRÉSENTS

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

Exempter la lecture des procès-verbaux

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux était disponible et qu'elle a été remise au plus tard, lors du comité plénier précédant la séance du Conseil à tous les membres;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,



02-012024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'exempter la lecture des procès-verbaux des séances du mois de décembre 2023, tenues le 4 et le 18 »

Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux rapportent avec fidélité ce qui s'est passé durant les séances;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller, Mario Duchesne,

03-012024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'adopter les procès-verbaux des séances du mois de décembre 2023, tenues le 4 et le 18, tels que rédigés »

Finance :

• **Adoption du règlement # 01-2024 taux de taxes et tarifications**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 18 décembre;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 18 décembre;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement #01-2024 a été lu et commenté par les membres du Conseil et qu'aucune modification majeure n'a été apportée;

CONSIDÉRANT qu'il établit les taux de la taxe foncière générale selon le taux varié;

CONSIDÉRANT qu'il y a des variations quant aux différents services afin d'équilibrer avec les nouvelles quotes-parts 2024 et les budgets des services;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

04-012024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter le règlement #01-2024 ayant pour objet d'établir les taux de taxes sur la valeur foncière et les tarifs de compensation pour divers services municipaux et de prévoir les règles applicables en cas de défaut de paiement »

• **Approbaton des comptes du mois**

Sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

05-012024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'approuver la liste des chèques émis et prélèvements pour les factures du 5 décembre au 15 janvier 2024 au montant de 82 636.72\$ »

« D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 5 décembre au 15 janvier 2024 au montant de 175 955.59\$ pour décembre et 11 989.22\$ pour janvier 2024\$ »

« D'autoriser la directrice générale greffière trésorière à payer lesdits comptes à payer »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #05-012024.

Signé, ce 16 janvier 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière



- **Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 11-122021, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 2 000 \$;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

06-012024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 000.00\$ pour l'exercice financier 2024. »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #06-012024

Signé, ce 16 janvier 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

- **Autorisation d'un emprunt temporaire**

Sur proposition de la conseillère, Claudie Tremblay,

07-012024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale greffière trésorière à faire la demande d'un emprunt temporaire tel que prévu par la résolution #06-032023 au montant de 260 000\$ »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #07-012024

Signé, ce 16 janvier 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

Infos et suivis des représentants de comités

- **CDE**

- **Remboursement prêt COVID**

CONSIDÉRANT que la Corporation de Développement économique de Milot a bénéficié d'un prêt de 40 000\$ pour pouvoir opéré durant la COVID;

CONSIDÉRANT que le remboursement de ce prêt est prévu pour le début février 2024 s'ils veulent bénéficier du programme permettant une aide financière de 10 000\$ avec le remboursement d'une somme de 30 000\$;

CONSIDÉRANT que les liquidités de l'organisme ne permettent pas de faire le remboursement, il demande un prêt temporaire à la Municipalité pour bénéficier du 10 000\$ non remboursable;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller, Patrick Bouchard,

08-012024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise un prêt temporaire de 30 000\$ à la CDE afin de permettre le remboursement d'un prêt à la Caisse Desjardins du Nord du Lac-St-Jean



- **RISISN- service incendie**

Pas de commentaires, tranquille période des fêtes.

- **OH Jeannois**

Pas de commentaires, tranquille période des fêtes.

- **Loisirs, culture**

Pas de commentaires, tranquille période des fêtes.

Dossiers en cours

Aucun point à discuter.

Nouveaux dossiers

Aucun point à discuter.

Demandes d'appui :

- **Club Quad Maria Chapdelaine**

CONSIDÉRANT que le Club Quad Maria Chapdelaine désire réaliser un projet de ***Lien Quad et motoneige entre le sentier VHR du Parc Régional des Grandes Rivières et la nouvelle passerelle de la Rivière Péribonka sur 8 kilomètres*** ;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra à la fois de contourner la tourbière située au nord du sentier projeté, tout en permettant d'assurer l'intégrité future de ce milieu et permettra de donner accès aux VHR à la passerelle de la rivière Péribonka et au secteur des Monts Valin à partir de Saint-Ludger-de-Milot et le territoire de la MRC Maria Chapdelaine;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra de consolider l'apport économique et touristique sur les quatre saisons des activités quad et motoneige dans la région;

CONSIDÉRANT que dans un contexte de changements climatiques et pertes de milieux humides, les impacts humains sur ces milieux naturels devraient être encouragés comme le propose le projet;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

09-012024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal appui le projet « ***Lien Quad et motoneige entre le sentier VHR du Parc Régional des Grandes Rivières et la nouvelle passerelle de la Rivière Péribonka sur 8 KM*** » et s'engage à contribuer pour une somme de 1 000\$ au projet de réfection du sentier »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #09-012024

Signé, ce 16 janvier 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

Demandes de contributions financières

- **Carnaval de Milot**

CONSIDÉRANT que des bénévoles prennent en charge l'organisation d'un carnaval en collaboration avec la CDE;

CONSIDÉRANT que le comité prévoit que l'activité s'autofinancera, mais qu'il demande un budget de la part de la Municipalité afin d'assurer les achats pré-carnaval;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

10-012024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



« Que le Conseil municipal autorise un budget de 500 \$ pour le Carnaval »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #10-042024.

Signé, ce 16 janvier 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

Correspondance et demandes diverses

La directrice générale mentionne la correspondance reçue et vérifie auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seuls les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.

Point divers :

• **a) Canal derrière chez Patrick**

Une discussion se fait sur le passage des motoneigistes et avant cela Quadistes autour du canal qui a été refait, car les gens passent sur les plantations et certains vont dans le canal en brisant les abords. Un propriétaire présent dans la salle voudrait savoir ce que l'on va faire pour empêcher les gens de passer sur sa propriété. Il demande s'il peut installer une clôture, on lui suggère de vérifier les normes avec l'inspecteur municipal responsable des permis. La Municipalité n'est pas propriétaire du cours d'eau, ni des terrains adjacents, on ne peut clôturer l'ensemble du cours d'eau, un nouveau message sera mis dans le Milot -en-journal afin de sensibiliser les gens à demander l'autorisation de passer sur les terrains privés et à garder un certain civisme envers les autres.

Période de questions pour les contribuables

Monsieur Yvan Duchesne demande si on peut avoir du monde pour répondre aux urgences en attendant que le 911 envoie quelqu'un. Un peu comme le Mille-O-Secours, malgré qu'actuellement le comité ne fonctionne plus vraiment par manque de bénévoles, la Municipalité pourrait-elle assurer un service de premier répondant et former les gens qui désirent suivre les cours de RCR.

Monsieur Rémi Rathé demande si les pompiers pourraient être premier répondant (ceux de la Régie). Selon lui ce serait plus simple d'utiliser la structure existante des pompiers pour offrir un service de premier répondant. Monsieur Rathé désire faire des démarches auprès de la Régie incendie, le conseil ne voit pas d'objection à ce qu'il s'adresse à la Régie, mais c'est un dossier plus complexe et instaurer un groupe de premiers répondants exige beaucoup de normes à respecter, si cela peut fonctionner nous sommes prêts à appuyer le dossier.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. Il est 20h40.

11-012024

Rita Ouellet, DG greffière trésorière

Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »